

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 10 avril 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Colette BABOUCHEAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

**Signé le 10 Avril 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**HPV 013-965/15/CC**

**■ Attribution d'une subvention à l'Association de Médiation Sociale (AMS) pour le recrutement de médiateurs sociaux destinés à améliorer l'attractivité des transports en commun**

**DHCS 15/12862/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération du 25 octobre 2013, le Conseil de Communauté a accordé une participation financière annuelle de 489 000 euros sur une période de trois ans à l'Association de Médiation Sociale (AMS) pour la mise en place d'un dispositif de médiation dans les transports publics de Marseille. Ce dispositif s'appuie sur le recrutement de vingt médiateurs en emplois d'avenir.

Les actions sont menées à partir de quatre objectifs :

- Améliorer l'accueil dans les transports en commun et les sites d'échange (gares, stations, arrêt de bus)
- Améliorer l'information et la communication
- Développer la sérénité du transport et le respect mutuel
- Favoriser le mieux vivre ensemble dans les transports par la médiation sociale.

Elles se déroulent sur des secteurs sensibles :

- les gares d'échange de Bougainville, La Rose et Sainte-Marguerite Dromel (35-40 000, passages / jour)
- la proximité de 15 établissements scolaires les plus sensibles desservis par la RTM
- les lignes de transport desservant ces sites sur un périmètre défini.

La mission confiée à l'Association de Médiation Sociale a démarré par le recrutement des vingt médiateurs, deux coordonnateurs et un chef de projet et l'organisation des différentes phases de mise en place de décembre 2013 à mars 2014.

En avril 2014, a eu lieu la formation à la prise de poste et le 28 avril a commencé la mise en place opérationnelle dans le voisinage de 15 collèges et auprès de plusieurs lignes de bus, et gares d'échanges pour :

- gérer les conflits de basse intensité,
- réguler les tensions par une intervention directe,
- prévenir les situations à risque,
- contribuer au respect du règlement d'exploitation
- faire remonter les dysfonctionnements aux professionnels spécialisés,
- contribuer à la mise en lien entre les différents intervenants.

Au 31 décembre 2014, plus de 16 mille interventions de médiation avaient été assurées :

- accueil, information, orientation sur les horaires, les incidents éventuels, les perturbations de service, les tarifs ...
- assistance à la personne : secours, détresse sociale ... et aide aux usagers pour les bagages, poussettes, colis ...
- rappel aux règles : musique, alcool, cigarettes.

Signé le 10 Avril 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Les médiateurs ont passé 74% de leur temps de travail dans les pôles et gares d'échange : Bougainville, Dromel, La Rose, le Centre Bourse, le Rond-Point du Prado, les Caillols, Malpassé ; et les 26% restants, dans les bus, sur décision des chefs de ligne, dans les lignes desservant les collèges.

133 « évènements notables » ont fait l'objet d'une description détaillée et montrent tout l'intérêt de cette présence dans l'espace public. Les médiateurs ont aussi contribué à l'information sur le lancement du BHNS.

Pour la très grande majorité des médiateurs, ce poste correspond à un premier emploi, ce qui exige de la part de l'association un suivi très important. Une formation à la médiation leur a été dispensée, à raison de sept semaines en 2014.

En 2014, les objectifs fixés par MPM en articulation avec la RTM ont été atteints : les médiateurs sont désormais des acteurs à part entière du service rendu aux usagers, et leurs interventions concernant les incivilités, participent à l'apaisement des relations entre les usagers, ou entre les usagers et le personnel de la RTM.

Et autre objectif atteint : ce sont des jeunes qui, par ce premier emploi, poursuivent un parcours d'insertion et de qualification professionnelle.

Au vu de ce bilan positif, il est proposé d'attribuer la subvention de 489 000 euros pour l'année 2015.

La convention n° 14/1007 entre AMS et la Communauté urbaine validée par le Bureau de la Communauté du 25 octobre 2013 fixe les modalités de versement de cette participation financière.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Conseil de Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation sur les transports intérieurs ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté urbaine ;
- La délibération DTUP 019-648/13/CC du Conseil de Communauté du 31 octobre 2013 approuvant le dispositif visant à améliorer l'attractivité des transports en commun à Marseille à l'issue de l'appel à projets portant sur le recrutement de médiateurs sociaux en emploi d'avenir et approuvant la convention.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- L'intérêt d'améliorer l'attractivité des transports en commun.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention annuelle de 489 000 euros à l'Association de Médiation sociale (AMS) pour l'amélioration de l'attractivité des transports en commun par le recrutement de médiateurs sociaux en emploi d'avenir.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Transport 2015 et suivants de la Communauté urbaine : Sous-politique C210 - Nature 6574.

L' échancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit:

2015 : 489 000 euros

2016 : 489 000 euros

2017 : 122 250 euros

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union européenne, de l'Etat, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution pour la réalisation de cette opération.

Pour Visa,  
Le Conseiller Délégué  
Habitat – Logement - Politique de la Ville  
Cohésion urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER